

RENOUVELLEMENT DU TITRE DE SÉJOUR ETUDIANT

Dépôt du dossier et retrait de la convocation pour le récépissé bureau des titres de séjour sur les différents sites
Retrait du récépissé et de la carte de séjour : en Préfecture de Lille, 12 rue Jean Sans-Peur à Lille,

- 4 photographies d'identité récentes conformes aux normes en vigueur (Photomaton).**
- passport** en cours de validité, photocopie des pages relatives à l'état civil et à la validité.
- titre de séjour 2017-2018** photocopie recto-verso de la carte **ou VLS-TS** photocopie du visa + vignette OFII + cachet d'entrée en France.
- récépissé d'été** (si délivré par la Préfecture cette année, cas des titres de séjour expirant avant le 15/9/2016).
- Acte de naissance** faisant apparaître la filiation pour les étudiants sous VLS-TS en 2017-2018
- Livret de famille** pour les personnes mariées et un acte de naissance pour chaque enfant, si changement par rapport à l'année précédente.

- Justificatif de domicile récent :**
 - *Vous bénéficiez d'un logement personnel :*
Facture (pas d'échéancier) d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe récente (1 mois) à votre nom,
OU contrat de location couvrant la période universitaire 2018-2019 + la quittance de loyer du mois en cours
OU l'attestation de résidence universitaire avec les dates d'entrée et de départ de la chambre.
 - *Vous êtes hébergé :*
La personne qui vous héberge complète l'attestation d'hébergement dans le dossier directement page 2 et joint les justificatifs demandés en plus de la copie de sa carte nationale d'identité ou de sa carte de séjour en cours de validité.

- Justificatif de moyens d'existence** pour l'année universitaire 2018-2019
 - *Vous êtes pris en charge financièrement par une personne à l'étranger :*
 - un certificat légalisé de prise en charge souscrit par un garant établissant que l'étudiant bénéficie sous forme de virements périodiques sur un compte bancaire de ressources au moins égales à 615€ par mois pour l'année universitaire 2018-2019.
 - **OU** une attestation établie par la banque de la personne au pays, indiquant qu'un virement permanent et irrévocable de 615 euros sera effectué mensuellement et pour toute la durée de l'année universitaire 2018-2019
 - *Vous êtes pris en charge par une personne vivant en France :*
 - la personne qui vous prend en charge complète le certificat de prise en charge directement dans le dossier page 5 et joint les documents demandés.
 - *Vous êtes boursier :*
 - l'attestation de bourse accordée pour l'année universitaire 2018-2019
 - *Vous êtes titulaire d'un compte bancaire en France :*
 - une attestation de la banque à vos nom et prénom, n° de compte bancaire et adresse postale établissant que votre compte est approvisionné d'un minimum de 6150 euros pour l'année universitaire 2018-2019.
 - *Vous travaillez :*
 - la photocopie de votre contrat de travail couvrant l'année universitaire 2018-2019 **ET** les copies des 3 derniers bulletins de salaire.

 - Certificat d'inscription** pour l'année universitaire **2018-2019**
 - Justificatif de couverture sociale** pour l'année universitaire **2018-2019**
 - Relevés de notes** de l'année universitaire 2017-2018, obtenus auprès de la composante de formation.
Pour les doctorants, **la lettre du directeur de thèse** indiquant la nature des travaux de recherches, le délai accordé à la thèse et la date de la soutenance si elle est déjà fixée.
 - 1 petite enveloppe** où vous écrirez votre nom, prénom et date de naissance

**Vous devrez venir personnellement déposer votre dossier lors d'un entretien et
Vous devrez présenter tous les originaux des pièces justificatives demandées.**

**Tout dossier incomplet fera l'objet d'un nouveau rendez-vous
et ne pourra être transmis en préfecture.**

Site cité scientifique : titedesejour-cs@univ-lille.fr pour les étudiants inscrits en Sciences et Technologie

Site Pont de Bois : titedesejour-shs@univ-lille.fr pour les étudiants inscrits en Sciences Humaines et Sociales

Site Santé : titedesejour-sante@univ-lille.fr pour les étudiants inscrits en Médecine, Pharma, Chirurgie dentaire et Ilis

Site Moulins/Ronchin : titedesejour-sdg@univ-lille.fr pour les étudiants inscrits en Droit, Sports, IUT C, IMMD et FFBC